

## Réunion du CA SCF en visioconférence, le Mercredi 7 avril 2021 à 19h

Membres du CA présents : Patrick Demaret, Jean-Yves Gresser, Thierry Mercier, Patrice Cadot, Pierre Meindre, François Lagarde, Christian Garnier, Agostinho Vaz Nunes

Conseil des sages : Antoine Jacquemoud, Gérard Cardon, Olivier Cahen, et Pierre Parreaux sont présents.

Pascal Granger, Michel Mikloweit (procuration à François Lagarde) et Daniel Delage sont excusés.

Autres participants : Édouard Barrat

### 1. Approbation du CR du CA du 24 février

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

### 2. Modification du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est modifié car la participation au LOREM passe de 1500 à 2000 € pour 2021.

Pour respecter l'équilibre du budget, la prévision d'achat du petit équipement est réduite à 1000 €.

### 3. Etat d'avancement des actions décidées le 24 février :

→ Bibliothèque : Jean-Yves Gresser va rédiger un document d'approche pour Forney et autres.

→ Rencontres en visioconférence : les rencontres du 3 mars (conversion 2D-3D), du 10 mars (numérisation), du 17 mars (collection d'appareils) ont été réalisées et les comptes-rendus publiés dans la Lettre. Le compte-rendu de la séance du 24 mars (esthétique) sera publié dans la Lettre de mai.

→ Projections en visioconférence : une séance d'essai a démontré la faisabilité (images fixes uniquement). Pierre Meindre a accepté la fonction d'administrateur de Zoom pour les séances de projections. Thierry Mercier doit rédiger une note d'information en diffusion à l'ensemble des adhérents.

### 4. Informations sur les décisions du bureau du 31 mars :

→ Assurance :

La re-négociation du contrat suite au départ de la rue des Mariniers donnera lieu à une réduction du montant du 46 757 € estimé pour le « contenu flottant », afin de réduire le montant de la prime.

→ Convention avec le Lorem

Le seul texte dont le président a connaissance spécifique :

*La convention deviendra toutefois caduque de plein droit dans le cas où le Lorem serait obligé de quitter les locaux qu'il occupe au 4, rue des Mariniers, soit par résiliation de la convention le liant à la copropriété, soit par dissolution anticipée de l'association, soit par toute autre cause irrépressible ou extérieure au Lorem.*

*Participation financière : la présente convention de partenariat est basée sur la totale gratuité des prestations mutuelles. Aucune contrepartie financière ou matérielle, de quelque sorte qu'elle soit, ne saurait être exigée par une quelconque des 2 parties.*

Cette convention est caduque puisqu'elle était attachée spécifiquement aux locaux de la rue des Mariniers. Une nouvelle convention devra être établie avec le LOREM quand notre occupation des nouveaux locaux sera définie.

Ago a demandé au SCF une participation de 2000 € pour l'année 2021, que nous allons régler.

Ago précise que le LOREM est l'unique locataires des nouveaux locaux à Montparnasse (23 allée de la 2ème Division Blindée 75015 PARIS) qui comportent une belle salle de 140 m<sup>2</sup> adaptée aux projections.

→ Relations avec le Club Niepce Lumière et les Iconomécanophiles.

La rencontre des collectionneurs a montré l'intérêt d'un groupe actif d'adhérents intéressés par la collection d'appareils anciens, ce qui est l'objet des associations « le Club Niepce Lumière » et « Les Iconomécanophiles du Limousin ».

Nous allons proposer à ces deux associations un échange des petites annonces concernant ce sujet.

→ Création d'une nouvelle rubrique de la Lettre :

Des questions techniques nous ont été posées par des nouveaux adhérents ou des non-adhérents. Par exemple, question d'un nouvel adhérent :

« Quelqu'un connaît-il le procédé de fabrication des cartes stéréoscopiques peintes à la main ? Les dessins sont-ils différents uniquement sur les bords ou sur l'ensemble du dessin ? »

Ceci montre que cet adhérent n'a aucune connaissance du principe de la stéréoscopie et qu'il a fallu lui expliquer le principe de la disparité des deux images.

Cette rubrique intitulée « Questions-réponses » suggérée par Jean-Yves, nous permettra de développer les relations avec nos adhérents de base.

→ Projet « live in 3D »

Un correspondant, Jean-Claude Ridolce, basé à la Réunion, est porteur de projets mirifiques.

En 2019, sa demande d'adhésion a été refusée, à la demande du Président, au vu de ses objectifs commerciaux (accéder au fichier des adhérents pour commercialiser le Rockit).

Il nous propose aujourd'hui un partenariat de développement commercial pour soutenir son projet.

Ce genre de partenariat est hors champ des activités du Stéréo-Club Français. Le Stéréo-Club Français ne donne pas suite à cette proposition.

## 5. Préparation de l'Assemblée Générale :

→ Présentation du rapport moral.

→ Présentation du compte-rendu d'activité.

→ Présentation du compte-rendu financier.

→ Organisation de la mise sous plis. Date a priori : jeudi 6 mai, sauf si les consignes liées à la COVID nous contraignent à retarder la date de l'AG.

## 6. Festival de Gaillac

Les foires en 2020 ont été annulées.

La foire de Chelles 2021 a été annulée. La foire de Bièvres est reportée en septembre.

Si la France dispose de suffisamment de vaccins et qu'il n'apparaît pas un nouveau variant insensible au vaccin, on peut espérer que le taux d'immunisation de la population entraînera la régression de la pandémie en juin. Il ne semble pas déraisonnable de prévoir l'organisation d'un événement en juillet.

Le président propose que le SCF tienne un stand à Gaillac les 10 et 11 juillet, ce qui nécessite la présence de 2 ou 3 bénévoles. Pierre Meindre, Patrick Demaret et plusieurs membres du groupe Aquitaine contactés par Christian Garnier pourraient être partant.

## 7. Arrêt des fonctions de correcteur de la Lettre par Benoit Gaubert

Benoit Gaubert, co-correcteur de la Lettre, annonce qu'il arrête cette activité. Nous le remercions vivement pour tout le travail qu'il a accompli avec Alain Talma pendant de longues années.

Il est souhaitable de ne pas laisser Alain Talma assurer seul cette tâche récurrente.

Patrick Demaret, cherchera un volontaire parmi les membres du Club. A défaut, Pierre Parreaux assurera ce travail au côté d'Alain Talma.

Le secrétaire du SCF, Thierry Mercier